



© Ville de Namur

OBJECTIFS ET ENJEUX

Dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité, la commune sera généralement tentée de mettre en place des actions visant l'ensemble de ses services. Le personnel d'entretien n'échappe pas à la règle, car il est aussi directement concerné par le Zéro Déchet. Non seulement, il veille à l'évacuation des poubelles de tri sélectif (là où elles existent), mais il est aussi consommateur de produits dédiés au nettoyage des bâtiments et des locaux administratifs.

Si la commune opte pour des produits d'entretien écologiques et souhaite aller jusqu'au bout de la démarche, elle pourra même envisager la fabrication de certains produits en interne, par le personnel lui-même.

L'utilisation de produits d'entretien écologiques « faits maison » présente différents avantages :

- D'un point de vue économique, la commune peut largement sortir gagnante d'une telle initiative car les ingrédients de base nécessaires à la fabrication de produits d'entretien « maison » sont généralement peu onéreux.
- Ces produits ne comportent pas de risque pour la santé du personnel, à l'inverse des produits de nettoyage issus de la pétrochimie qui contiennent des substances chimiques qui peuvent, à la longue, devenir irritantes pour les voies respiratoires.
- Sur le plan environnemental, réaliser ses produits d'entretien avec des ingrédients naturels et écologiques permet également de limiter les emballages et donc les déchets, d'éviter la pollution dans l'air et dans l'eau.

- > Une action de sensibilisation organisée sur le lieu de travail permet de former des agents qui seront aussi susceptibles de reproduire ces nouvelles pratiques de nettoyage à domicile et qui sait, devenir de véritables ambassadeurs dans leur entourage.

Pour engager durablement la commune dans une démarche éco-responsable impliquant le personnel d'entretien, il est intéressant d'inscrire la formation dans une réflexion globale sur la politique d'achats au sein de l'administration. Voici quelques balises méthodologiques pour impulser une telle action.

ETAPES DE MISE EN OEUVRE



© Ville de Namur

- > Pour pérenniser les pratiques de nettoyage écologique et veiller à la formation continue des agents communaux, il est important de constituer une équipe de travail transversale qui se chargera de revoir en profondeur les pratiques et la politique d'achats de la commune. Dans cette optique, la mise en place d'une EcoTeam (ou d'un groupe de travail interne équivalent) constitue une option intéressante.

- > A partir du moment où le groupe de travail interne s'empare de la question du nettoyage, il s'agira dans un premier temps d'engager une réflexion globale sur les produits consommés par le personnel d'entretien, de faire un état des lieux des différentes références en stock et des problèmes

engendrés par ces produits (dangerosité pour le personnel et pour l'environnement) ainsi que sur la manière dont les agents les utilisent.

- > Une phase de test, ciblant un nombre limité de bâtiments, permettra d'installer progressivement de nouvelles pratiques de nettoyage écologique et de procéder aux ajustements nécessaires, au cours du temps.

- > La formation du personnel étant l'un des principaux facteurs de succès, voici quelques questions clés pour vous permettre de construire votre programme de formation :

- Quels sont les objectifs de la formation ?
- Quels sont les agents d'entretien communaux concernés ?
- Quel contenu donner à la formation ?
- Avec quels partenaires éventuels ?
- Quels produits cibler en priorité ?
- Comment pérenniser l'action ?

- > Si la phase de test s'avère concluante et que la commune envisage de généraliser la pratique du nettoyage écologique, il s'agira ensuite de rédiger un cahier des charges précisant les clauses environnementales à insérer dans votre marché public. Ces clauses concernent à la fois les commandes de produits nécessaires à la fabrication de produits ménagers écologiques (bicarbonate de soude, vinaigre blanc, etc.) ainsi que le matériel réutilisable et durable (ex : les microfibras ...).



POINTS D'ATTENTION

- > La formation des agents communaux peut aller de l'information à la sensibilisation en passant par une phase d'appropriation au travers d'ateliers pratiques. La mise en situation est fortement recommandée car elle place davantage les personnes formées en capacité de reproduire de nouvelles pratiques tant sur leur lieu de travail qu'à domicile.
- > Selon la taille de la commune, vous pourriez organiser une formation à l'attention de tous les agents communaux ou cibler le personnel de certains services. A titre d'exemples :
 - La Ville de Namur a décidé de former tout son personnel d'entretien (soit 220 personnes) en organisant 4 demi-journées de formation.
 - A Dour, après avoir formé le personnel d'entretien de l'administration communale à la fabrication des produits d'entretien, c'est celui des écoles qui a été initié à ces nouvelles pratiques : il réalise désormais lui-même ses produits de nettoyage.
- > La formation aux produits d'entretien est l'occasion de sensibiliser les agents aux risques liés à l'utilisation de produits d'entretien (pour l'homme et l'environnement) et à l'utilisation rationnelle de l'eau. Un rappel des consignes de tri mises en place au sein de l'administration communale n'est certainement pas superflu dans la mesure où le personnel d'entretien est souvent changeant.
- > Plusieurs communes ont sollicité le Contrat de Rivière pour donner des séances de formation couplées à des ateliers de fabrication de produits d'entretien. Certaines intercommunales proposent également ce type d'animation à leurs communes. Renseignez-vous auprès de ces acteurs !
- > Généralement, les ateliers portent sur des produits de base (ex : nettoyant multi-usage) qui peuvent être fabriqués avec quelques ingrédients courants (bicarbonate de soude, vinaigre blanc, huiles essentielles...) et facilement reproductibles.
- > Le turn-over dans les équipes de nettoyage étant important, il est nécessaire de poursuivre la formation des agents dans la durée.
- > Il est également important de communiquer auprès des usagers des locaux afin d'accompagner le changement des pratiques de nettoyage en raison notamment des changements d'odeur liée à l'utilisation d'huiles essentielles ou de par l'absence d'odeur !



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Les produits dangereux – Je m'en passe (COPIDEC)
<http://www.copidec.be/sites/default/files/COP-15-16153-Fiche%20produits%20entretien-cr-140416-r8.pdf>
- > Les 7 produits d'entretien indispensables à la maison (écoconso)
<https://www.ecoconso.be/fr/content/les-7-produits-dentretien-naturels-indispensables-la-maison>
- > Le grand ménage - Recettes écologiques et économiques pour l'entretien de la maison. La maison – Les produits d'entretien Raffa
<http://raffa.grandmenage.info/public/pdf/version-ecran-prud.pdf>
- > Insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques (ESE) dans les marchés publics - Guide méthodologique à l'attention des Pouvoirs locaux, rédigé sur base des enseignements issus du

projet pilote « Faciliter la mise en place d'une politique d'achats durables au sein des communes wallonnes ».

<https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/homepageMarilyn/news/Guide%20m%C3%A9thodo.pdf>

ILLUSTRATIONS / TÉMOIGNAGES



Formation du personnel communal de la Ville de Namur

<https://www.youtube.com/watch?v=wtOKBEynVww&t=24s>



Formation du personnel communal de la Ville de Dour

Télévision du Monde (TDM) - Capsule N°3 – Comment agissent les communes ?

<http://televisiondumonde.be/ma-commune-passe-au-zero-dechet/#Capsule03>



Communes Zéro Déchet
Kit méthodologique